Clerc de notaire qui devient juge ?

Par **Azure84**, le **30/01/2015** à **14:19**

Bonjour !

Je me demandais si il était possible de faire des études pour devenir clerc de notaire et ensuite passer, le concours de la magistrature qui est ouvert au bout de 4 ans d'exercice dans la fonction publique il me semble.

Car si le métier de notaire et de clerc me plait bien, depuis cette année celui de juge me plait encore plus, mais j'aurais bien aimer toucher à mon premier choix on va dire.

Voilà j'espère donc que vous pourrez m'éclairer.
Merci et au revoir.

Par **Herodote**, le **30/01/2015** à **16:37**

Bonjour !

Alors, tout d'abord, le métier de clerc de notaire n'est pas un métier de la fonction publique, mais de salarié du secteur privé ! (Salarié dans le cabinet du notaire). Quant au métier de notaire, il peut s'agir soit d'un salarié (notaire salarié), soit d'une profession libérale. On reste donc dans le secteur privé quelle que soit la fonction dans l'étude notariale.

Aussi, le métier de clerc de notaire (ou de notaire) n'ouvre pas l'accès au second concours (qui est réservé aux fonctionnaires).

Cela étant, il existe le "3ème concours d'accès", ouvert aux salarié du secteur privé ayant 8 ans d'exercice (donc 8 ans d'exercice en tant que notaire ou clerc de notaire), âgé de 40 ans au plus.

(Il existe aussi les concours complémentaires, qui répondent à un régime différent, dès lors qu'on serait âgés de plus de 40 ans).

Donc oui, il est possible de passer le concours après avoir été clerc de notaire, mais après 8 ans et non 4, car ce n'est pas le même concours.

Par **Azure84**, le **30/01/2015** à **16:39**

D'accord merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés